



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE POUR L'ACHAT DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION

n°2025-080

Calendrier de la consultation

Date limite de réception des premières candidatures	12/11/2025 à 12h30
Date de lancement de la première consultation (marché spécifique)	Au plus tôt le 24/11/2025
Date de cloture du SAD	12/11/2027

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Service Commande Publique

PIBS 2

30 rue Alfred Kastler

CS 70206

56006 VANNES CEDEX

Tél : 02 97 68 33 83

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Avec
	PSE	Avec
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Structure	- Catégorie 1 : Véhicules utilitaires type fourgons neufs (type diesel, essence, hybride ou électrique) - Catégorie 2 : Véhicules utilitaires type fourgons occasions (type diesel, essence, hybride ou électrique) - Catégorie 3 : Véhicules légers et fourgonnettes neufs (type diesel, essence, hybride ou électrique) - Catégorie 4 : Véhicules légers et fourgonnettes occasions (type diesel, essence, hybride ou électrique)

SOMMAIRE

1 – ACHETEUR ET OBJET DE LA CONSULTATION - <i>De quoi s'agit-il ?</i>	4
1.1 – Acheteur.....	4
1.2 – Description de la consultation.....	4
1.3 – Procédure de passation.....	5
2 – ETAPE 1 : CANDIDATER AU SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE	6
2.1 – Présentation des candidatures – Comment participer ?	6
2.2 – Jugement des candidatures – Après le dépôt des candidatures.....	8
3 – ETAPE 2 : LORQU'UN BESOIN EST IDENTIFIE :	10
3.1 – Modalités de remise d'offre – Comment participer ?	10
3.2- Analyse des offres et attribution – Après le dépôt des offres.....	12

1 – ACHETEUR ET OBJET DE LA CONSULTATION -De quoi s'agit-il ?

1.1 – Acheteur

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVA)

Service Commande Publique

Courriel : commandepublique@gmvagglo.bzh

Profil acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

1.2 – Description de la consultation

Afin de disposer d'une capacité d'achat performante tout au long de l'année, GMVA a décidé d'utiliser la technique d'achat innovante du système d'acquisition dynamique (SAD), prévue à l'article L.2125-4° du Code de la commande publique, portant sur les prestations suivantes : Système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion.

- Contexte du SAD :

Il permettra pendant une durée de 2 ans de solliciter auprès des entreprises agréées une offre pour l'achat de véhicules. Ces consultations déboucheront sur ce que la réglementation appelle des « marchés spécifiques ».

Code principal	Description
34100000-8	Véhicules à moteur
34115200-8	Véhicules à moteur pour le transport de moins de dix personnes

- Chronologie du SAD :

1. Un avis de publicité est publié et le règlement de consultation (candidature) est mis à disposition sur le profil acheteur pendant toute la durée d'ouverture du système.
2. Le système est ouvert à tout opérateur économique satisfaisant aux critères de sélection des candidatures (énoncés ci-après). Les entreprises peuvent déposer leur candidature sur une ou plusieurs catégories à tout moment et intégrer le SAD après l'agrément par l'acheteur de leur candidature.
3. Lorsque l'acheteur a identifié un besoin, il lance un marché spécifique en invitant tous les candidats agréés sur la catégorie concernée présents dans le SAD à ce moment-là, à y répondre. Le délai de réception des offres est fixé pour chaque marché spécifique est au moins égal à 10 jours. La formalisation de la commande intervient après analyse des offres et un processus de validation administrative. Les entreprises consultées devront être en capacité de maintenir leur offre pendant un « délai de validité des offres » qui sera indiqué par l'acheteur lors de chaque consultation.

- Allotissement/catégories et structure de la consultation :

Le présent système d'acquisition dynamique est subdivisé en 4 catégories suivantes :

Catégorie	Désignation	Montant maximum/2 ans
1	Véhicules utilitaires type fourgons neufs (type diesel, essence, hybride ou électrique)	1 000 000 € HT
2	Véhicules utilitaires type fourgons occasions (type diesel, essence, hybride ou électrique)	800 000 € HT

3	Véhicules légers et fourgonnettes neufs (type diesel, essence, hybride ou électrique)	500 000 € HT
4	Véhicules légers et fourgonnettes occasions (type diesel, essence, hybride ou électrique)	400 000 € HT

Un candidat peut, s'il est en capacité de fournir les produits demandés, candidater à une ou plusieurs catégories, sans limite de nombre.

A noter, qu'un candidat peut n'être retenu que sur une partie des catégories sur lequel il s'est positionné.

Au fur et à mesure des besoins, les entreprises agréées seront consultées en fonction de la catégorie de véhicule à acheter.

- Montant :

Le SAD est défini sans minimum avec un montant maximum de commande sur toute la période de validité par catégories.

- Durée et délai du SAD :

- Période de validité

Si les marchés spécifiques ne peuvent être conclus qu'avec les entreprises agréées (procédure restreinte), **le système d'acquisition dynamique (SAD) est cependant un système ouvert aux nouvelles candidatures pendant toute sa période de validité.**

Le présent système d'acquisition dynamique est ouvert pendant 2 ans. Plus précisément :

- les candidatures pourront être déposées tout au long de la durée du SAD.
- Les consultations en vue de la passation d'un marché spécifique pourront être lancées au plus tard jusqu'à la date de clôture du SAD.
- Chaque marché spécifique aura sa propre durée de validité et ses délais d'exécution.

- Prolongation ou réduction de la période de validité

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération pourra exceptionnellement modifier la période de validité du système d'acquisition dynamique dans les conditions suivantes :

- Les opérateurs agréés sont informés par écrit de la modification de la période de validité et de ses conséquences
- Un avis sera publié pour signaler la nouvelle période de validité

1.3 – Procédure de passation

Le système d'acquisition dynamique est passé en procédure d'appel d'offres retreint en application des articles R.2162-38 du Code de la commande publique sous réserve des dispositions des articles R. 2162-39, R. 2162-41 à R. 2162-47 et R. 2162-49 à R. 2162-51 du Code de la commande publique et R.2124-2 2° du Code de la commande publique.

2 – ETAPE 1 : CANDIDATER AU SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE

2.1 – Présentation des candidatures – Comment participer ?

- Modalités du retrait du dossier de consultation :

Afin de prendre connaissance du dossier de consultation (DCE), les candidats sont invités à le télécharger sur le profil acheteur MEGALIS : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Le candidat est invité à s'identifier sur la plateforme au moment du téléchargement du DCE s'il souhaite être informé des modifications, des reports de délai, des modifications et des précisions éventuelles qui pourraient être apportées au DCE en cours de consultation. Il est donc vivement conseillé de s'identifier et de fournir une adresse mail valide et usuelle.

L'acheteur offre, pendant toute la durée de validité du système, un accès libre, direct et complet aux documents de la consultation.

- Informations complémentaires :

Si vous souhaitez obtenir des précisions ou des renseignements complémentaires, il vous suffit de poser votre question en ligne en vous connectant à la consultation à l'adresse suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

- Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC) du système d'acquisition dynamique,
- Le cahier des clauses particulières applicable à l'ensemble des marchés spécifiques à conclure par catégorie
- Le cadre de présentation de candidature : DC1 et DC2. Les DC1 et DC2 peuvent être remplacés par le DUME.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures (initiale ou modifiée) des modifications de détail du dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifiée.

- Réponse et groupement :

Un candidat eut se présenter seul ou associé à d'autres opérateurs. Il peut s'agir d'entreprises qui s'associent au candidat pour former un groupement momentané d'entreprises et/ou de sous-traitants auxquels le candidat fera appel. **La sous-traitance est autorisée uniquement pour le transport/livraison des véhicules** sur l'un des sites de l'agglomération.

- Candidater seul

Si un opérateur économique envisage une candidature en tant que candidat unique, il n'y a pas de contraintes particulières. Ce choix n'interdit pas de faire appel à la sous-traitance, plus tard lors d'un marché spécifique.

- Candidater en groupement d'entreprises

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée.

Attention, les candidatures multiples sont restreintes :

- Un même opérateur économique **ne peut être** mandataire de plusieurs groupements ou candidat individuel (candidat unique) et mandataire d'un ou plusieurs groupements.
- Un même opérateur économique **peut être** membre de plusieurs groupements.
- Un même opérateur économique **peut être** candidat individuel (candidat unique) et membre d'un ou plusieurs groupements (sans être mandataire).

La composition des groupements peut être modulée selon les catégories (lots) sur lesquelles le candidat se positionne. Il faudra alors faire des candidatures distinctes (plis et dépôt de plis séparés).

- **Modalités de dépôt du dossier de candidature :**

Les candidatures doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil acheteur la plateforme MEGALIS : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Il est recommandé de n

Le candidat a la possibilité d'envoyer également une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde », l'intitulé de la consultation et le nom du candidat :

**Copie de sauvegarde à l'attention du Service Commande Publique
Système d'Acquisition Dynamique (SAD) pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion**

2025-080

Ne pas ouvrir

La copie de sauvegarde est déposée à l'adresse suivante :

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération
PIBS 2
30 rue Alfred Kastler
CS 70206
56006 VANNES CEDEX

Les candidatures doivent être remises en euros et rédigées en langue française.

Les candidatures n'ont pas à être remises signées par les candidats.

- **Contenu des plis :**

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- DC1 rempli* (pré remplir la partie avec les différentes catégories)
- DC2 rempli*(idem)

Ces deux documents (DC1 et DC2) peuvent être remplacés par le DUME

-Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

-Plaquette commerciale ou tout autre document pertinent, justifiant de la capacité du candidat à se faire référencer sur une catégorie donnée (ex : catégorie 1 : Véhicules utilitaires type fourgons neufs (type diesel, essence, hybride ou électrique).

* utiliser impérativement le cadre fourni par l'acheteur. Le candidat peut y joindre des annexes mais devra compléter les différentes rubriques du formulaire requis.

- Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière.

Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

2.2 – Jugement des candidatures – Après le dépôt des candidatures

- Examen des candidatures :

L'acheteur examine la recevabilité du dossier et la conformité de la candidature au regard du profil recherché dans un délai maximum de dix jours ouvrables après leur réception. Le pouvoir adjudicateur vérifie à ce titre que le candidat dispose des capacités minimales pour pouvoir exécuter les marchés spécifiques à venir.

A noter, que les candidats entrant dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique ne pourront être admis à participer au système d'acquisition dynamique (cf rubrique F1 du formulaire DC1 : ne pas oublier de cocher la case concernée).

L'acheteur peut prolonger la période d'évaluation des candidatures tant que l'invitation à soumissionner pour le premier marché spécifique n'a pas été envoyée. Il indique dans les documents de la consultation, la durée de la prolongation qu'il compte appliquer.

Sous réserve d'agrément, une entreprise peut donc être consultée rapidement après le dépôt de sa candidature, lorsque l'acheteur a identifié un besoin.

Les candidats entrant dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique ne pourront être admis à participer au système d'acquisition dynamique.

Niveau minimal de capacité : pour ces besoins, l'acheteur cible des vendeurs professionnels en capacité de fournir l'ensemble des fournitures de la catégorie sur laquelle le candidat soumissionne, définies *a minima* dans le cahier des clauses particulières (ex : catégorie 1 : Véhicules utilitaires type fourgons neufs (type diesel, essence, hybride ou électrique)).

- Demande de précisions/régularisation des dossiers de candidatures :

L'acheteur pourra interroger le candidat pour obtenir des précisions ou des documents manquants. Les échanges se feront via le profil acheteur <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Le retard du candidat dans la réponse prolongera d'autant le délai d'examen de la candidature.

- Sélection :

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants : capacités techniques, professionnelles et financières.

L'acheteur notifie *via* le profil acheteur sa décision d'agrément ou de rejet de la candidature.

Les candidats agréés seront consultés lors de la survenance d'un besoin.

Le nombre de candidats n'est pas limité.

- Exclusion du système d'acquisition dynamique :

- ✓ Motifs d'exclusion

L'exclusion d'un opérateur économique admis dans le système d'acquisition dynamique peut intervenir pour les motifs suivants :

-à la demande de l'opérateur si celui-ci s'estime dans l'incapacité de pouvoir exécuter les futurs marchés spécifiques qui seront conclus (ex : modification du périmètre d'activité, liquidation judiciaire...).

- sur décision de l'acheteur lorsqu'un ou plusieurs marchés spécifiques conclus dans le cadre du présent système d'acquisition dynamique avec l'opérateur économique a été résilié pour faute.

Dans ce cas, la décision d'exclusion ne peut être prise qu'après avoir mis le candidat en capacité de présenter ses observations dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la réception de la notification de la sanction envisagée.

- ✓ Conséquences de l'exclusion

A compter de son exclusion, le candidat n'est plus invité à soumissionner en vue de l'attribution des marchés spécifiques à conclure à travers le système d'acquisition dynamique.

L'opérateur économique attributaire d'un ou plusieurs marché(s) spécifique(s) reste tenu d'exécuter le ou les marché(s) conclu(s).

- Mise à jour de la situation des candidats :

Il appartient aux candidats de signaler toute modification les affectant et notamment leur situation juridique mais aussi un changement d'adresse ou de personne contact.

L'information peut être portée à connaissance de l'acheteur par le profil acheteur ou par courriel à commandepublique@gmvagglo.bzh

A tout moment au cours de la période de validité du système d'acquisition dynamique, l'acheteur peut demander aux candidats admis d'actualiser leur dossier de candidature, dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la demande.

3 – ETAPE 2 : LORQU'UN BESOIN EST IDENTIFIE : CONSULTATION ET CONCLUSION D'UN MARCHE SPECIFIQUE

3.1 – Modalités de remise d'offre – Comment participer ?

Lorsqu'un besoin est identifié par l'acheteur, il consulte les entreprises agréées pour la catégorie correspondante et invite les candidats à remettre une offre. Après analyse des offres, l'acheteur procède à un classement puis formalise le contrat dit « marché spécifique ».

La procédure de consultation est entièrement électronique et se déroule comme suit :

1- Les entreprises sont informées par écrit (courriel en provenance de la plateforme MEGALIS) du lancement d'une consultation et sont invitées à télécharger le dossier de consultation sur le profil acheteur MEGALIS qui précise les caractéristiques du ou des biens que l'acheteur veut acquérir.

2-S'ils ont un bien correspondant au besoin, les entreprises déposent une offre selon les modalités présentées dans le dossier de consultation (réponse électronique via le profil acheteur <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>)

3-Les offres sont analysées. L'acheteur procède au classement, l'offre classée en première position étant retenue. Ce classement est opéré en fonction de critères indiqués dans le dossier de consultation.

4-La première consultation en vue de la conclusion d'un marché spécifique ne pourra être lancée avant la date indiquée sur la page de garde du présent document.

- Accès au dossier de consultation :

Les candidats agréés recevront une invitation à soumissionner, via une alerte électronique de la plateforme MEGALIS, les invitant à télécharger le dossier de consultation. Un lien d'accès direct à la consultation figurera dans le courriel reçu par l'entreprise.

Les candidats sont invités à vérifier qu'ils disposent bien de l'ensemble des éléments du dossier de consultation afin de préparer correctement leur réponse.

- Poser des questions :

Pour obtenir des précisions ou renseignements complémentaires, il suffit de poser une question à l'acheteur selon les modalités qu'il aura indiqué via le profil acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

- Répondre avec des variantes :

Les candidats doivent adapter leur réponse aux critères de jugement des offres de l'acheteur. En effet, les offres seront évaluées au regard des critères indiqués par l'acheteur lors de la consultation. Les critères sont pondérés.

A titre indicatif, pourront être pris en compte :

- Le prix ou coût global
- Les caractéristiques techniques du ou des biens à acquérir
- Les conditions de garantie
- Les caractéristiques environnementales des véhicules à acquérir

- Composition de l'offre :

Le dossier de consultation envoyé lors du lancement de chaque marché spécifique précisera les documents à fournir par le candidat.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants. **Pour rappel, la sous-traitance est autorisée uniquement pour le transport/livraison des véhicules (article 2.1 du présent document).**

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français établies par un traducteur assermenté.

- Modalités de remise des offres :

Le dossier de consultation précise les modalités de dépôt des offres.

La réponse sera obligatoirement transmise par voie électronique en respectant les instructions de l'acheteur. Un délai de remise des offres sera précisé. Ce délai ne pourra être inférieur à 10 jours.

Les offres transmises au-delà du délai prescrit seront éliminées sans être analysées. Elles seront déclarées irrégulières.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le candidat a la possibilité d'envoyer également une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde », l'intitulé de la consultation et le nom du candidat :

**Copie de sauvegarde à l'attention du Service Commande Publique
SAD POUR L'ACHAT DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION**

2025-080

Ne pas ouvrir

La copie de sauvegarde est déposée à l'adresse suivante :

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération
PIBS 2
30 rue Alfred Kastler
CS 70206
56006 VANNES CEDEX

3.2- Analyse des offres et attribution – Après le dépôt des offres

- Analyse des offres :

Les offres seront analysées et classées en fonction des critères définis dans le dossier de consultation.

- ✓ Demande de précisions sur la teneur de l'offre

L'acheteur pourra demander aux candidats de préciser la teneur de leur offre. Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre.

- ✓ Régularisation des offres

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre régulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- Attribution :

- ✓ Vérification de l'absence de motif d'exclusion

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer provisoirement le marché doit remettre à l'acheteur, dans le délai qu'il fixe, les documents en cours de validité exigés par la réglementation (articles R.243-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique).

Si le candidat retenu ne produit pas ces documents dans le délai imparti, il est éliminé dans les conditions fixées par le Code de la commande publique. Le candidat suivant dans le classement est alors sollicité dans les mêmes termes pour fournir les documents.

- ✓ Signature du marché

Il n'est pas exigé de signature électronique à la remise des offres.

Seul le candidat retenu sera tenu de signer le contrat au format papier ou électronique (la signature électronique nécessite la détention d'un certificat de signature électronique dit « qualifié »).

La signature de l'acte d'engagement vaudra acceptation de toutes les autres pièces du marché.

La signature électronique n'étant pas encore obligatoire, la collectivité ne souhaite donc pas l'imposer aux candidats.

Tous les échanges se feront obligatoirement par voie dématérialisée pendant la procédure de passation du marché.